



Contexte

Instance permanente des Nations Unies sur les questions autochtones Neuvième session de 2010

Débat d'une demi-journée sur les peuples autochtones et les forêts

Mercredi 28 avril 2010, 15-18 heures

Salle de conférence 1, ONU, New York

Les questions liées aux peuples autochtones et à la gestion des forêts feront l'objet d'un débat d'une demi-journée le 28 avril dans le cadre de la neuvième session de l'Instance permanente des Nations Unies sur les questions autochtones (UNPFII), qui se tiendra au Siège de l'ONU, à New York, du 19 au 30 avril. Il est prévu que le débat sera centré sur les thèmes suivants : gestion communautaire des forêts; développement social des communautés autochtones et autres communautés locales tributaires des forêts; et aspects sociaux et culturels des forêts. Toutes ces questions sont d'une grande importance pour les peuples autochtones et les forêts.

Les peuples autochtones et les forêts


Les forêts couvrent 30 % de la surface des terres émergées. De nombreux peuples autochtones vivent dans des forêts qui sont devenues leurs territoires traditionnels. Leur mode d'existence et leurs connaissances traditionnelles ont évolué en harmonie avec les forêts sur leurs terres et territoires. Malheureusement, les politiques officielles considèrent généralement les forêts comme des surfaces vides contrôlées par l'État et qui sont disponibles pour le 'développement', par exemple l'abattage des arbres, les plantations, la construction de barrages, les mines, les puits de pétrole et de gaz, les pipelines et l'agroindustrie. Ces empiètements contraignent souvent les peuples autochtones à quitter leurs forêts natales.

Certains programmes de conservation créent des réserves de nature sauvage qui refusent leurs droits aux habitants des forêts. Les points de vue des écologistes ont ainsi comporté de graves conséquences pour les peuples autochtones. En fait, le premier parc national créé dans le monde, à Yellowstone en 1872, a entraîné l'expulsion des peuples Shoshone qui y résidaient, ce qui a conduit à de violents conflits entre les autorités du parc et ces peuples¹. Les peuples autochtones, s'ils sont coupés de leurs terres et territoires ancestraux, affrontent la pauvreté, l'érosion de leurs institutions coutumières, et la perte de leurs identité et culture.

Les peuples autochtones qui vivent dans des zones forestières du monde entier ont clairement défini leurs droits à la terre et aux ressources naturelles qu'il faut respecter – par exemple : la propriété collective de leurs terres ancestrales, la gestion des ressources naturelles sur leurs

¹ M. Colchester Au-delà de la "participation": peuples autochtones, conservation de la diversité biologique et gestion des zones protégées <http://www.fao.org/docrep/w1033E/w1033e08.htm>





territoires, et l'exercice de leur droit coutumier – et leur droit à pouvoir se représenter eux-mêmes par l'entremise de leurs propres institutions.

L'Instance permanente des Nations Unies met l'accent sur les forêts

L'un des thèmes dont l'Instance permanente a reçu mandat concerne les peuples autochtones et l'environnement. Dans le cadre de son mandat sur l'environnement, l'Instance permanente a soulevé des préoccupations et formulé des recommandations qui portent sur les peuples autochtones et les forêts.

L'Instance permanente a constamment recommandé que le Forum des Nations Unies sur les forêts et les autres organes des Nations Unies s'occupant des forêts "mettent au point des moyens efficaces pour contrôler et vérifier la participation des peuples autochtones à l'élaboration de politiques relatives aux forêts et à la gestion écologiquement viable des forêts, et mettent en place, avec l'aide des peuples autochtones, un mécanisme qui permettra de déterminer si les engagements et obligations pris aux échelons gouvernemental et intergouvernemental en faveur des droits des peuples autochtones sont tenus"¹.

À la septième session annuelle de l'Instance permanente, l'un des domaines centraux des débats et recommandations a concerné l'environnement. La septième session avait pour titre "*Changements climatiques, diversité bioculturelle et moyens d'existence : le rôle d'intendance des peuples autochtones et les nouveaux défis*". Au cours de la session, un certain nombre de questions liées aux peuples autochtones et aux forêts ont été identifiées, ce qui a conduit l'Instance permanente à décider de tenir un débat d'une demi-journée sur les peuples autochtones et les forêts à sa neuvième session, en 2010.

Il est prévu que l'Instance permanente adoptera une déclaration et des recommandations à la conclusion de ce débat d'une demi-journée.

Les membres de l'Instance permanente, les États Membres, les institutions, fonds et programmes des Nations Unies, les organisations des peuples autochtones, les organisations non gouvernementales et les médias sont invités à participer.

Pour de plus amples informations sur l'Instance permanente de l'ONU sur les questions autochtones, veuillez voir : www.un.org/esa/socdev/unpfii/fr

¹ E/C.19/2004/23

